



Déclaration des élues CGT à la CAPA ATRF du 22 juin 2017

Monsieur Macron, nouvellement élu, souhaite aller vite et avoir recours aux ordonnances pour passer toutes ses mesures en force dès l'été. Quelles sont ces mesures ? L'augmentation de la CSG qui impactera la majorité des salarié.es actifs et retraité.e.s, de nouvelles attaques contre les retraites et les allocations chômage et la réforme du marché du travail pour donner encore plus de largesse légale au patronat de faire à peu près ce qu'il veut.

Ces mesures, dans la continuité de la politique précédente, auront des déclinaisons directes et indirectes pour la Fonction Publique avec la suppression annoncée de 120 000 postes dans la fonction publique.

Pour la CGT, cette politique est destructrice au niveau social et nuit au bon fonctionnement du service public d'Education. Qu'en est-il pour notre académie ?

PERSONNELS DE LABORATOIRE

Chez les personnels de laboratoire, nous constatons que le nombre d'ETP a diminué à la rentrée 2017. De 230 ETP en 2016, il n'en reste que 226,5 dans les barèmes fournis par la DIPATE au groupe de travail de février 2017.

Dans le même temps, un nouveau Lycée ouvre à cette rentrée à Carquefou, et ce sans moyens supplémentaires. Il s'agit donc une fois de plus d'un jeu de chaises musicales qui pénalise de fait les personnels, tant en terme de possibilités de mobilité que d'avancement de carrière.

La CGT dénonce cette pénurie de postes de personnels titulaires, qui touche même les agents contractuels, puisque toutes les absences ne sont pas non plus systématiquement remplacées.

Ceci a un impact sur l'exercice des missions et crée une charge de travail supplémentaire au quotidien.

ATRF AU RECTORAT ET DANS LES DSDEN

Nous avons abordé ces problèmes de mobilité des personnels ATRF lors des groupes de travail DIFAG. Il en ressort que les collègues, en particulier, de la BAP G, affectés dans les

services académiques, n'ont pratiquement aucune solution de mutation, même vers une autre académie.

Nous avons également, à de multiples reprises, exprimé l'aspiration des personnels techniques à voir leurs missions pérennisées. Ainsi, pour la CGT, il n'est pas acceptable que l'Académie pallie au réel manque de postes de personnels fonctionnaires en recourant à une entreprise privée. Nous partageons l'inquiétude des collègues qui voient dans cette mesure une possible remise en cause à terme des postes techniques.

Nous souhaitons rappeler ici les revendications de la CGT pour les collègues de la DIFAG et des personnels ATRF dans leur ensemble :

- La création de postes techniques à l'entretien pour palier à la densification des sites du Rectorat et la DSDEN 44.
- La création de postes de personnels TRF pour professionnaliser le développement du service des archives du Rectorat de Nantes.
- Plus de possibilité de mutations et la mise en place d'un mini-mouvement pour les collègues de la BAP G au sein de l'Académie et des services.
- La création de postes d'agents de laboratoire nécessaires au bon fonctionnement de chaque EPLE.
- Le maintien des postes de personnels titulaires et le remplacement systématique des départs en retraite avec l'organisation systématique de concours de recrutement de fonctionnaires.
- Plus de possibilités de promotion en catégorie supérieure.
- La poursuite du développement des formations métiers et des aides aux préparations des examens professionnels.
- La publication systématique d'une fiche de poste rattachée à la BAP de chaque poste mis au mouvement dans l'académie de Nantes afin de permettre d'identifier la nature du poste.
- Une gestion des ressources humaines qui traduise la reconnaissance de la pénibilité du travail et la prise en compte des problèmes de santé des personnels dans l'organisation des services.
- Le maintien des concours interne de catégorie ATSS C et B pour permettre la possibilité d'une deuxième carrière au personnels ATRF le désirant.

Les élues CGT
Sylvie Moreau
Nadège Jouneau